

Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes
Sud Côte Chalonnaise

Saint-Martin-du-Tartre

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage général

Communauté de Communes
Sud Côte
Chalonnaise

Voie d'extension créée en 2016

Vu la délibération
N°2022-11-08 approuvant
le PLUI le 18 novembre
2022,
Monsieur Antoine
RASCIAL, Président de la
c.c.s.c.c.

Plan au 1:5 500

URBICAND

Sobarco
environnement

CGBG

ZONAGE

Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens

Uh : Zone urbaine comprenant les hameaux

Uj : Secteur urbain de jardin

Ux : Zone urbaine d'activité

Uxn : Zone urbaine d'activité au sein de laquelle les constructions nouvelles sont interdites

A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole

Av : Zone dédiée à la préservation des coteaux viticoles les plus sensibles sur les plans agricole et paysager

N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible des milieux naturels

Nln : Secteur dédié aux activités d'hébergement et de loisirs au sein duquel les constructions nouvelles sont interdites

Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques des espaces naturels

Nx : Secteur naturel accueillant des activités industrielles, artisanales ou commerciales

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

Haies à protéger et/ou à valoriser

Ripisylve à protéger et/ou à valoriser

Zone humide protégée

Patrimoine naturel divers à protéger et/ou à valoriser

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

INDICATIONS DIVERSES

Cours d'eau et bande tampon de part et d'autre des berges

CONTRAINTES

Périmètre de nuisance lié à la LGV

CONTEXTE

Limite communale

Bâtiment du cadastre

Parcelle cadastrale

Cimetière

Hydrographie

0100200300400500 m

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND